

Voilà pourquoi nous devons nous préoccuper des méthodes de régulation des naissances. Nous devons nous hâter de renseigner les gens sur la limitation des naissances et les instruments anticonceptionnels, si nous voulons prévenir un aussi grand nombre d'avortements illégaux et autres. Comme je l'ai dit à maintes reprises, l'avortement n'est pas le premier moyen de défense contre les grossesses non désirées. Ce moyen, ce devrait être l'usage constant de contraceptifs efficaces. Les gens ne sont pas renseignés comme il le faudrait sur la façon de les employer ni sur leur efficacité. La plupart des maux physiques ou mentaux, attribuables aux avortements illégaux ou légaux, disparaîtraient si nous disposions de renseignements convenables au pays sur la procréation dirigée.

A ce sujet, je vous signale le rapport de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme. Plus tôt le gouvernement l'examinera, plus tôt nous cesserons de ce côté-ci de lui en parler, car nous sommes bien décidés à mettre sous les yeux du gouvernement des passages bien précis du rapport en question. Il est maintenant légal de fournir des renseignements sur le contrôle des naissances mais, comme le signale le rapport sur la situation de la femme au Canada, pendant les 40 ans qui ont précédé la modification de la loi, rares étaient ceux qui osaient exploiter des centres de régulation des naissances par crainte de poursuites. Après qu'eut été levée cette interdiction, plusieurs centres ont été prévus mais ils sont encore peu nombreux au Canada. En 1969, on estimait qu'il en existait environ 38 y compris sept cliniques de planning familial créées par la Fédération de planification familiale du Canada, huit dispensaires d'hygiène publique et 23 dispensaires d'hôpitaux. Il en faut visiblement davantage. Au Canada, en 1968, 4,378,000 femmes étaient en âge d'avoir des enfants, c'est-à-dire qui étaient âgées de 15 à 45 ans et pourtant, un des dispensaires de planning familial de Toronto ne pouvait paraît-il répondre qu'à 1,250 demandes par an.

A l'heure actuelle, environ 23 sur 948 hôpitaux généraux du Canada comportent des cliniques de planning familial dont l'Hôpital Général de Vancouver. Lors de ma visite à cet hôpital au cours du congé de Noël, un médecin m'a déclaré avec fierté que le centre de planning familial de cet hôpital, qui est l'un des 23 rattachés à des hôpitaux au Canada, était le tout premier centre non médical autorisé.

Le rapport sur la condition de la femme recommande que les renseignements sur le contrôle des naissances soient accessibles à tout le monde et que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social soit prêt à les fournir gratuitement aux autorités provinciales et territoriales, aux organisations, aux associations et aux particuliers et qu'il subventionne la formation de travailleurs sociaux et hygiénistes dans ce domaine. Ce rapport recommande en outre que les ministères provinciaux de la santé créent des centres de planning familial dans chaque unité d'hygiène publique afin de veiller à ce que chacun puisse obtenir les renseignements, les soins médicaux, les contraceptifs et les médicaments nécessaires.

Le rapport recommande également que les ministères provinciaux créent des cliniques là où ils sont nécessaires et surtout dans les régions isolées. Je puis dire qu'à l'heure actuelle, en Angleterre, il existe des dispensaires

mobiles qui fonctionnent conjointement à des centres métropolitains d'hygiène publique. Les préposés à ces unités sont informés par les travailleurs sociaux et autres de l'identité des femmes désirant des renseignements sur le contrôle des naissances et des dispositifs anticonceptionnels. Le médecin et l'infirmière qui dirigent l'unité visitent les régions intéressées afin de s'assurer que les renseignements et les dispositifs demandés ont bien été fournis.

Si vous aviez rencontré autant de femmes que moi dans divers groupes de revenus, et qui, si elles avaient su comment empêcher des grossesses non souhaitées, auraient évité l'avortement, vous comprendriez, je pense, que notre pays pourrait progresser beaucoup plus rapidement que maintenant. Les adversaires de l'avortement, légal ou illégal, feraient bien d'aider à réduire l'incidence des avortements illégaux, et la seule façon de la réduire est de fournir à la population les moyens d'empêcher les grossesses non souhaitées.

A mon avis, il vaut bien mieux traiter de mesures de régulation des naissances que d'attendre le moment où il faut traiter d'avortement. Je ne nie pas que l'Association de planification familiale soit un bon organisme et je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) travaille par son intermédiaire. Je ne pense pas, toutefois, que l'Association prétendrait pouvoir par elle-même répondre aux besoins d'aujourd'hui. Toute la question de la régulation des naissances devrait être comprise dans l'activité des services d'hygiène des villes, grandes ou petites. Des cliniques mobiles devraient voyager sous les auspices de nos services municipaux et métropolitains. Le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social devrait fournir des fonds et des renseignements pour aider l'établissement de telles cliniques au Canada.

En parcourant des yeux la Chambre, je crois pouvoir discerner qui va répondre à mes paroles. Je crois que c'est le ministre qui vient d'une région désignée. J'espère que ce sera lui, car je veux lui signaler que l'ensemble du Canada constitue une région désignée en ce qui concerne cette question. A mon avis, le ministre qui répondra vient juste de pénétrer à la Chambre. Je me trompe peut-être, mais, de toute façon, quelqu'un répondra. Qu'il me soit permis de dire que peu importe qui ce sera, dans la circonscription du ministre comme dans la mienne, le besoin est grand de la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la situation de la femme. Cette mise en œuvre devrait avoir lieu le plus tôt possible.

Je voudrais convaincre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres ministères de l'État qu'il faut mettre un terme à des conditions d'existence qui n'ont jamais été remises en question et qui semblent inattaquables. Ces ministères devraient faire tout en leur possible, en faisant usage des matériaux disponibles, pour lancer la campagne qu'il tarde au ministre de voir mener à bonne fin.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être tort de supposer, comme l'a fait le député qui vient de reprendre son siège, qui de l'autre côté va prendre la parole. Néanmoins, je remarque que le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) a des notes devant lui. Avec sa forma-